

Communiqué de presse - Bobigny, 30 septembre 2022

Lancement du Plan piscines 2 en Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé jeudi 29 septembre son Plan piscines 2, à la piscine municipale de Sevrans. Doté de 35 millions d'euros, en partie financés par la SOLIDEO au nom de l'héritage aquatique des JOP, avec le soutien de l'Etat et de la Région Île-de-France, ce Plan permettra d'accélérer jusqu'en 2028 la création de nouvelles lignes d'eau mais aussi de poursuivre la remise à niveau des équipements aquatiques dans le département. Il a été voté à l'unanimité par le Conseil départemental.

Ce lancement s'est fait en présence de **Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, **Jacques WITKOWSKI**, Préfet de la Seine-Saint-Denis, **Zaïnaba SAÏD-ANZUM**, Conseillère départementale déléguée au Sport, et **Stéphane BLANCHET**, Maire de Sevrans.

Ce second plan fait suite au Plan piscines 1, de 2016 à 2022, ayant contribué à la construction de 3 nouvelles piscines (dont deux sous maîtrise d'ouvrage départemental) et d'en rénover 9, pour un investissement total de 40 millions d'euros.

Bilan du Plan piscines 1 dans le dossier de presse à télécharger ici

<https://we.tl/t-aZC5BjeXa>

Accélérer la création de lignes d'eau

Si le premier plan a permis d'éviter la fermeture de certains équipements et d'accentuer leur fréquentation, la remise à niveau des infrastructures et la réduction des carences en matière d'offre reste un enjeu majeur, nécessitant notamment une accélération dans la création de nouvelles lignes d'eau. Avec 37 piscines actuellement (39 à l'horizon 2024), **la Seine-Saint-Denis compte moins de 60m² de bassin de natation pour 10 000 habitants, contre 160m² en moyenne régionale et plus de 260m² en moyenne nationale.** 7 communes sur 40 n'ont aucun équipement aquatique.

Doté de 35 millions d'euros, dont 15 millions d'euros financés par la SOLIDEO (Etat et Région), ce second Plan piscines permettra non seulement **de financer des projets liés à l'héritage olympique, mais aussi de poursuivre l'effort de rattrapage en matière d'équipements**

aquatiques dans tout le département. Il pourra s'agir à la fois de projets de construction et reconstruction, de réhabilitation lourde et d'extension, ou de rénovations et d'aménagements visant le développement des usages.

Les villes et EPT qui le souhaitent pourront candidater tout au long du plan, qui durera jusqu'en 2028.

Une attention particulière aux territoires carencés, à la sobriété énergétique et l'accessibilité des équipements

Afin d'encourager les porteurs de projets à prendre en compte les priorités de politiques publiques que porte le Département de la Seine-Saint-Denis, **des financements supplémentaires seront attribués sous forme de bonus dans plusieurs cas.**

- Les projets situés dans des zones très carencées (aucune piscine ou carence supérieure à 2 bassins) ou carencées (carence d'1 à 2 bassins).
- Les projets intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux : budget carbone maîtrisé, qualité de vie garantie, valorisation et renforcement des écosystèmes.
- Les projets allant plus loin que les normes réglementaires en matière d'accessibilité, mais aussi pour ceux qui favorisant l'accès bassins à tout.e.s avec la création d'équipements aqua ludiques.

« A deux ans des Jeux, l'écart entre les besoins en matière d'équipements nautiques et la réalité des infrastructures dont nous disposons en Seine-Saint-Denis reste un sujet de préoccupation majeure. Si notre premier Plan piscines a permis d'éviter la fermeture de certains équipements, d'en rénover et d'en construire, cet effort se poursuit et s'amplifie aujourd'hui dans la dynamique des JOP. C'est tout le sens de ce second Plan piscines que nous lançons avec Zaïnaba Saïd-Anzum, Conseillère départementale déléguée au Sport, et Emmanuel Constant, Vice-président en charge des JOP, avec le soutien de l'Etat, de la Région et de la SOLIDEO. Il n'y a pas de miracle : c'est avec des moyens et des actes que nous pourrons développer l'apprentissage et la pratique de la nage, si importants en matière de santé publique, de sécurité individuelle et de vie sociale. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82